

COMMUNE DE SOUDAN
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 FEVRIER 2024



SOUDAN

Extrait du Procès-verbal des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 février à 20h30

Le **seize février deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire.**

Sont présents : Jean-Claude DESGUÉS, Hubert POTIER, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Gildas LORANT, Christèle CERISIER, Thérèse CHAUVIN, Romain DUDOUET, Nicolas GITEAU, Gaëtan GUÉRIF, Bernard LEBRETON, Florence LEGRAS, Annie MADIOT-GIRAUD, Nathalie PIGRÉE, Elisabeth VEILLON.

Excusés : Alexandra MESTRARD, Antoine GUIGOURESE, Florence FLIPOT.

Pouvoirs : Alexandra MESTRARD donne pouvoir à Jean-Claude DESGUES
 Antoine GUIGOURESE donne pouvoir à Nicolas GITEAU
 Florence FLIPOT donne pouvoir à Christèle CERISIER

Date de la convocation : 09 février 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 18
 Conseillers présents : 15
 Conseillers votants : 18
 Secrétaire de séance : Gildas LORANT
 Heure début de réunion : 20h30

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

DCM 2024-011 FINANCES – Budget Assainissement - Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur le Maire invite M. GAULTIER, Adjoint aux finances, à présenter le compte financier unique 2023 du budget Annexe Assainissement, qui s'établit comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	48 521.85 €	44 501.26 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000.00 €	6 847.90 €
023 – Virement à la section d'investissement	63 824.38 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 193.00 €	61 189.20 €
66 - Charges financières	6 482.00 €	6 482.00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00 €	0.00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	500.00 €	225.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	193 521.23 €	119 245.38 €
RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
002 – Résultat de fonctionnement reporté	71 704.23 €	71 704.23 €

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 967.00 €	29 963.88 €
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services	88 850.00 €	96 474.66 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 000.00 €	167.32 €
77 - Produits exceptionnels	1 000.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 716.48 €	162 884.75 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
020 - Dépenses imprévues (investissement)	6 000.00 €	0.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	29 967.00 €	29 963.88 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	28 112.00 €	28 111.82 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	126 412.00 €	77 167.62 €
23 - Immobilisations en cours	60 000.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	260 491.00 €	135 243.32 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	132 467.62 €	132 467.62 €
021 – Virement de la section d'exploitation	63 824.38 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 193.00 €	61 189.20 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 006.00 €	3 391.32 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	260 491.00 €	197 048.14 €

Résultat de l'exercice 2023	Fonctionnement	Excédent	7 360.50 €
	Investissement	Déficit	-70 662.80 €
	Résultat global	Déficit	-63 302.30 €
Résultat reporté 2022	Fonctionnement	Excédent	71 704.23 €
	Investissement	Excédent	132 467.62 €
	Résultat global	Excédent	204 171.85 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	Excédent	79 064.73 €
	Investissement	Excédent	61 804.82 €
	Résultat global	Excédent	140 869.55 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique du Budget Annexe Assainissement établi pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2023.**

DCM 2024-012 FINANCES – Budget Assainissement – Affectation des résultats

VU les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2023, qui s'établissent comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	Fonctionnement	Excédent	7 360.50 €
	Investissement	Déficit	-70 662.80 €
	Résultat global	Déficit	-63 302.30 €
Résultat reporté 2022	Fonctionnement	Excédent	71 704.23 €
	Investissement	Excédent	132 467.62 €
	Résultat global	Excédent	204 171.85 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	Excédent	79 064.73 €
	Investissement	Excédent	61 804.82 €
	Résultat global	Excédent	140 869.55 €

VU l'approbation ce jour du compte financier unique 2023,

VU l'état des restes à réaliser 2023,

M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, propose d'affecter les résultats au BP2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 79 064.73€, au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- **DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement d'un montant de 61 804.82€ au compte R001 « Excédent d'investissement reporté »,
- **CHARGE** M. le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à la présente décision.

DCM 2024-013 FINANCES – Budget Principal – Approbation du compte financier unique 2023

Monsieur le Maire invite M. GAULTIER, Adjoint aux finances, à présenter le compte financier unique 2023, qui s'établit comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
011 – Charges à caractère général	467 400.00 €	358 780.63€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	695 400.00 €	648 443.80 €
014 – Atténuation de produits	10 000.00 €	3 811.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	900 000.00 €	0.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000.00 €	68 766.97 €
65 – Autres charges de gestion courante	214 741.00 €	203 815.93 €
66 – Charges financières	40 565.00 €	33 958.10 €
67 – Charges exceptionnelles	5 915.00 €	0.00 €
68 – Provisions	10 519.00 €	56.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 384 540.00 €	1 317 632.43 €
RECETTES FONCTIONNEMENT		

CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
002 – Résultat de fonctionnement reporté	622 376.13 €	622 376.13 €
013 – Atténuations de charges	10 000.00 €	29 664.44 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 500.00 €	112 261.93 €
73 – Impôts et Taxes	1 073 713.00 €	1 097 567.42 €
74 – Dotations, subventions et participations	492 600.00 €	528 062.49 €
75 – Autres produits de gestion courante	78 348.74 €	77 567.27 €
76 – Produits financiers	2.13 €	2.96 €
77 – Produits spécifiques	1 000.00 €	37 938.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 384 540.00 €	2 505 440.64 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
16 – Emprunts et dettes assimilées	114 500.00 €	56 778.53 €
20 – Immobilisations incorporelles	254 000.00 €	109 897.14 €
21 – Immobilisations corporelles	650 544.67 €	240 592.32 €
23 – Immobilisations en cours	2 850 055.33 €	720 895.77 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 884 445.00 €	1 128 163.76 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2023	Réalisé 2023
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	165 645.39 €	165 645.39 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000.00 €	68 766.97 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	58 002.48 €	48 713.61 €
13 – Subventions d'investissement	1 078 797.13 €	411 595.20 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 502 000.00 €	1 501 252.81 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	900 000.00 €	0.00 €
024 – Produits de cession	140 000.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 884 445.00 €	2 195 973.98 €

Au final, les résultats pour l'exercice 2023 pour le Budget Principal s'établissent comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	Fonctionnement	Excédent	565 432.08 €
	Investissement	Excédent	902 164.83 €
	Résultat global	Excédent	1 467 596.91 €
Résultat cumulé reporté 2022	Fonctionnement	Excédent	622 376.13 €
	Investissement	Excédent	165 645.39 €
	Résultat global	Excédent	788 021.52 €
Résultat cumulé 2023	Fonctionnement	Excédent	1 187 808.21 €
	Investissement	Excédent	1 067 810.22 €
	Résultat global	Excédent	2 255 618.43 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique établi pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE le compte financier unique du Budget Principal pour l'exercice 2023.**

DCM 2024-012 FINANCES – Budget Assainissement – Affectation des résultats

VU les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2023, qui s'établissent comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	Fonctionnement	Excédent	7 360.50 €
	Investissement	Déficit	-70 662.80 €
	Résultat global	Déficit	-63 302.30 €
Résultat reporté 2022	Fonctionnement	Excédent	71 704.23 €
	Investissement	Excédent	132 467.62 €
	Résultat global	Excédent	204 171.85 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	Excédent	79 064.73 €
	Investissement	Excédent	61 804.82 €
	Résultat global	Excédent	140 869.55 €

VU l'approbation ce jour du compte financier unique 2023,

VU l'état des restes à réaliser 2023,

M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, propose d'affecter les résultats au BP2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 79 064.73€, au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- **DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement d'un montant de 61 804.82€ au compte R001 « Excédent d'investissement reporté »,
- **CHARGE** M. le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à la présente décision.

DCM 2024-014 FINANCES – Budget Principal – Affectation des résultats

VU les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2023, qui s'établissent comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	Fonctionnement	Excédent	565 432.08 €
	Investissement	Excédent	902 164.83 €
	Résultat global	Excédent	1 467 596.91 €
Résultat cumulé reporté 2022	Fonctionnement	Excédent	622 376.13 €
	Investissement	Excédent	165 645.39 €
	Résultat global	Excédent	788 021.52 €
Résultat cumulé 2023	Fonctionnement	Excédent	1 187 808.21 €
	Investissement	Excédent	1 067 810.22 €
	Résultat global	Excédent	2 255 618.43 €

Vu l'état des restes à réaliser 2023, en section d'investissement :

Il faut procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 au BP2024 :

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2023 à affecter		1 187 808.21 €
Solde 2023 d'exécution d'investissement	1 128 163.76 €	2 195 973.98 €
Solde 2023 des restes à réaliser en investissement	2 211 220.65 €	860 735.25 €
Total des soldes	3 339 384.41 €	3 056 709.23 €
Besoin de financement ou Excédent de financement	282 675.18 €	
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BP 2024 (au minimum couverture du besoin de financement)		282 675.18 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BP 2024		905 133.03 €

Vu l'approbation ce jour du compte financier unique 2023,

Vu l'état des restes à réaliser 2023,

M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, propose d'affecter les résultats au BP2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 1 067 810.22 € au compte R001 « Excédent d'investissement reporté »,
- **DECIDE** d'affecter la somme de 282 675.18€ au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin de financement,
- **DECIDE** d'affecter la somme de 905 133.03 €, au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous documents se rapportant à la présente décision.

DCM 2024-015 FINANCES : Subventions aux associations, cotisations, participations – Année 2024

M. le Maire invite M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, à présenter au Conseil Municipal les propositions de subventions, cotisations et participations 2024, arrêtées par la commission des Finances lors de sa réunion du 31 Janvier 2024. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE les subventions 2024 telles que proposées par la commission des Finances :**

	ORGANISMES	
	Associations soudanaises (+2% par rapport à 2023)	Montant
1	Association des parents d'élèves Ecole Jacques Brel	214.00 €
2	Amicale Laïque La Soudanaise	214.00 €
3	Club informatique de Soudan	286.00 €
	Club informatique de Soudan, entretien du matériel informatique sur justificatif (maintien par rapport à 2023)	800.00 €
4	USEP Union Sportive de l'Enseignement Public	214.00 €
5	APEL Association des Parents d'élèves de l'Ecole Sainte Anne	214.00 €
6	Comité des fêtes	355.00 €
7	La Fraternelle – Société de Chasse (MM. Pascal GAULTIER et Gildas LORANT étant membres du bureau de l'association, ils ne prennent pas part au vote pour cette subvention)	214.00 €
8	USS Football	772.00 €
9	Association Rythm' et Forme	268.00 €
10	Association L'Abbé Canne Soudanaise	214.00 €
11	Association Sol'zen Amitiés	214.00 €
12	UNC AFN Union Nationale des Combattants	185.00 €
13	La Fanfare – L'Espérance de Soudan	772.00 €
14	Association « Vivre Mieux »	214.00 €
15	La Clé de Sol	1 515.00 €
16	Les Amis du Dougilard	214.00 €
	Sous-total	6 879.00 €
<i>Précisions</i>	<i>En plus des subventions versées aux associations, il est mis en avant le fait que la commune prête les salles, assure l'entretien des terrains, des locaux.</i>	
	Associations extra-communales (maintien par rapport à 2023)	Montant
1	ADAPEI Les Papillons Blancs Châteaubriant	310.00 €
2	FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés Châteaubriant	55.00 €
3	ADT Aide à Domicile Temporaire Châteaubriant	80.00 €
4	ADAR Aide à Domicile en Activités Regroupées Orvault	310.00 €

5	Judo-Club Castelbriantais	90.00 €
6	Association Les restaurants du Cœur de Loire-Atlantique Nantes	90.00 €
7	Secours Catholique	90.00 €
8	Association Alzheimer Loire-Atlantique	55.00 €
9	Gardon d'Herbe Castelbriantais Châteaubriant	80.00 €
10	Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays de la Mée	55.00 €
11	France Adot 44	55.00 €
12	Solidarité Femmes 44	80.00 €
13	Association SOS Paysans en difficulté 44	55.00 €
14	Ligue des Droits de l'Homme	55.00 €
15	ADMR Association du Nord du Castelbriantais	70.00 €
16	Association Saint Vincent de Paul Châteaubriant	90.00 €
17	AFM Téléthon	55.00 €
18	Association Saint Patern	55.00 €
	Sous sous total	1 730.00 €
	Sous-total	8 609.00 €
	Cotisations 2024	Montant
	OIS Office Intercommunal des Sports (<i>participation/habitant 2023 : 0.35€/hab. soit 716.80€</i>)	Participation en €/habitant
	Association des maires ruraux 44	100.00 €
	Fondation du Patrimoine (<i>160€ en 2023</i>)	200.00 €
	CAUE	288.00 €
	Association Fédérative des Maires	524.29 €
	POLLENIZ (Adhésion 2024)	415.17 €
	POLLENIZ (Convention Vesp'Action – Frelons asiatiques)	325.00 €
	VALAË (Groupement d'achats ProClub	252.00 €
	Participations et crédits divers	
	Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique	71 617.00 €
	Conseil Départemental - Animation sportive départementale (Rappel 2023 : 2 048 habitants x 0.70 €)	Tarif à l'habitant
	Participation des communes extérieures pour scolarisation à Soudan d'un élève domicilié hors commune – Coût par élève, fournitures comprises pour l'année 2023-2024 – <i>Sous réserve des informations de la Ville de Châteaubriant</i>	452.04 €

	Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques hors Soudan – Coût par élève, pour l'année 2023-2024– <i>Sous réserve des informations de la Ville de Châteaubriant</i>	452.04 €
	Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles – Classes spécialisées ULIS – Hors Soudan – Coût par élève domicilié à Soudan pour l'année 2023/2024– Sous réserve des informations de la Ville de Châteaubriant	452.04 €
	RASED Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – Crédit de fonctionnement – 1 € par élève scolarisé dans les écoles publiques / Rentrée 2023/2024	144.00 €
	Redevance spéciale pour l'élimination des déchets à l'ensemble des secteurs de la santé et des administrations et établissements publics (CCCD) (500.00 € par tranche de 1 000 habitants)	1 500.00 €
	Subventions versées au budget CCAS et Assainissement	Montant
	CCAS	3 000.00 €
	Assainissement	0.00 €
	Sous-total	3 000.00 €

DCM 2024-016 FINANCES Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne 2024

Vu la loi 2009-1312 du 28/10/09 et le décret d'application 2010-1348 du 9/11/10 portant sur la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et les écoles élémentaires privées sous contrat d'association

Vu la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012 :

- Précisant les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat.
- Visant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association
- Et répertoriant les catégories de dépenses prises en compte pour le calcul de la contribution communale

Considérant le nombre d'élèves domiciliés à SOUDAN et inscrits à l'école privée Sainte Anne - Etablissement sous contrat d'association - le 1er jour de la rentrée scolaire 2023/2024 soit :

- 44 élèves de classes élémentaires
- 18 élèves de classes maternelles

Considérant le calcul du coût moyen d'un enfant de maternelle et élémentaire de l'Ecole Jacques Brel, au titre de l'année 2023 :

2023		
Classes	Nb élèves école Jacques Brel	Coût moyen
Maternelles	58	1 272.40 €
Élémentaires	86	553.68 €

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation communale annuelle aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne conformément aux dispositions de la loi 2009 - 1312 du 28/10/09 et de la circulaire n° 2012-025 du 12 février 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **FIXE**, au titre de l'année 2024, le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne à hauteur 47 265.12 € répartis comme suit :
 - o 553.68 € x 44 élèves de l'école élémentaire soit 24 361.92 €
 - o 1 272.40 € x 18 élèves de l'école maternelle soit 22 903.20 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser le montant de la contribution communale à l'OGEC de SOUDAN, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune de SOUDAN et inscrits à l'école Ste Anne le 1er jour de la rentrée scolaire,
- **CRÉDITE** l'article 6558 du budget communal 2024 de la somme nécessaire au règlement de cette dépense prévue en deux versements,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DCM 2024 - 017 FINANCES – Participation financière au titre des activités extra-scolaires des écoles

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances.

L'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré) La Soudanaise a pour objet la gestion des comptes de l'École Publique Jacques Brel de SOUDAN afin d'organiser tout au long de l'année des rencontres sportives scolaires, des sorties culturelles, goûters inter-écoles, etc.

L'APEL de l'École Privée Sainte-Anne a pour objet d'organiser des animations pour financer une partie des activités extra-scolaires. Jusqu'à ce jour, l'APEL percevait également une subvention annuelle permettant de contribuer au financement de ces activités.

VU les dispositions de l'article L.533-1 du Code de l'Éducation, qui dispose que « les Collectivités Territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente ».

VU la jurisprudence qui précise, à propos des dispositions de l'article L.533-1 précité, issues de la Loi Debré du 31 décembre 1959, que « les collectivités locales ont la faculté mais non l'obligation d'accorder aux élèves des écoles privées les mêmes aides qu'aux élèves des écoles publiques ; qu'il appartient aux collectivités locales d'apprécier, à l'occasion de chacune des mesures sociales qu'elles instituent en faveur des enfants scolarisés, s'il y a lieu d'en étendre le bénéfice aux élèves des écoles privées. Ainsi, les aides attribuées aux élèves d'une école privée en vertu de ce fondement juridique sont facultatives.

La commission finances propose :

- que la commune participe aux frais occasionnés par les activités extra-scolaires de l'école privée Sainte-Anne, au même titre que ceux de l'école publique Jacques Brel,
- propose d'indexer le montant voté/élève en 2023 sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (ensemble hors tabac) sur 12 mois (+3.6%)

SOIT :

- 1) une participation de 18.64 € pour tous les élèves présents à l'école publique Jacques Brel le jour de la rentrée,
- 2) une participation de 18.64 € pour les élèves domiciliés à SOUDAN, et présents à l'école privée Sainte-Anne, le jour de la rentrée.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 9 voix pour sur 9 votants, (les parents d'élèves concernés par ce dossier, membres du Conseil Municipal, ne prennent pas part au vote)

- 1) **DECIDE** du versement d'une participation de 18.64€/élève, pour tous les élèves présents à l'école publique Jacques Brel le jour de la rentrée, soit un montant de 2 684.16€ en 2024,
- 2) **DECIDE** du versement d'une participation de 18.64€/élève, pour les élèves domiciliés à SOUDAN, et présents à l'école privée Sainte-Anne, le jour de la rentrée, soit 1 155.68€ en 2024.

DCM 2024-018 FINANCES Participation communale aux frais d'achat de fournitures, livres scolaires et matériel pédagogique de l'école publique Jacques Brel 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2002, le montant alloué à l'école publique Jacques Brel pour l'achat de fournitures, livres scolaires et matériel pédagogique suit l'évolution de l'indice des prix à la consommation (série ensemble hors tabac).

Pour mémoire, en 2023, la participation communale s'élevait à 77.09 €/ élève.

L'indice des prix à la consommation (ensemble hors tabac) a augmenté de 3.6 % en décembre 2023 (de décembre 2022 à décembre 2023).

Le jour de la rentrée scolaire 2023/2024, l'école publique Jacques Brel a accueilli 144 élèves.

Par délibération en date du 24 février 2012, avait également été décidé d'indexer le crédit informatique annuel de 5 €/ élève sur l'indice des prix à la consommation (série hors tabac). Ce crédit a pour objectif d'assurer l'entretien du parc informatique mis à la disposition des élèves. Il a été porté à 5.91 € pour l'année 2023.

Pour l'année 2024, au vu des éléments exposés ci-dessus, M. Pascal GAULTIER propose au Conseil Municipal :

- Pour le forfait par élève correspondant au financement des fournitures, livres scolaires et matériel pédagogique des élèves de l'Ecole Jacques Brel :
 - L'augmentation de 3.6 % soit 79.86 €/élève
- Pour le crédit informatique par élève destiné à l'entretien et au renouvellement du matériel du parc informatique,
 - L'augmentation de 3.6 % soit 6.12 €/élève

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **INSCRIT à l'article 6067 du Budget Primitif 2024, la somme globale de 12 381.12€, se décomposant comme suit :**
 - **11 499.84 € pour couvrir les frais de fournitures scolaires, livres scolaires et matériel pédagogique de l'école publique Jacques Brel, évalué comme suit : 79.86 € x 144 élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire 2023/2024.**
 - **881.28 € (6.12 € x 144 élèves) à l'entretien et au renouvellement du matériel du parc informatique mis à la disposition des élèves de l'école publique.**
- **CHARGE M. le Maire de régler toutes formalités quant à la présente décision.**

DCM 2024-019 TRAVAUX – Travaux d'extension de réseau AEP – Conventions

M. le Maire fait part d'un projet d'urbanisme au conseil municipal. Ce projet nécessite l'extension du réseau AEP (45ml). La commune doit prendre en charge les travaux et solliciter le remboursement auprès du pétitionnaire. Il est proposé la signature de conventions avec ATLANTIC'EAU et le pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer les conventions à intervenir,**
- **DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au BP2024.**

Urbanisme – Point sur les autorisations d'urbanisme sur la période 2023-2023 (information du conseil)

TYPE D'AUTORISATION	2020	2021	2022	2023
RÉCAPITULATIF GLOBAL	148	184	178	180

Compte-rendus des commissions (Maire et Adjointe)

/

Réunions et informations diverses

- **Le 15/02 : Numérotation des villages** – Compte-rendu de la réunion avec La Poste pour l'organisation de la distribution des numéros

- Distribution par la Poste à compter du lundi 11/03
- Fin de la distribution au plus tard le vendredi 29/03

- **Enquête publique PPRI** (Risque inondations) : du 04/03 au 05/04 (2 permanences à SOUDAN le 13/03 (matin) et le 05/04 (après-midi) et 3 à Châteaubriant).

Décisions du maire (janvier-février 2024)

N° Décision	Objet	Montant HT
2024-001	Opération 1 Arbre 1 Naissance – LARDEUX	1 019.48 €
2024 - 002	Achat de produits de fertilisation - Stades de foot – Année 2024	1 300.00 €
2024-003	Achat de 4000 sachets pour déjections canines	314.90€
2024-004	Bilan des autorisations d'urbanisme 2023 et Droit de Préemption Urbain – Année 2023	-

Questions diverses

MM. Pascal GAULTIER et Gildas LORANT indiquent qu'il y a des problèmes de ragondins sur la commune. Les piègeurs sont déjà très mobilisés. Il faut essayer de mobiliser d'autres personnes pour le piégeage.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DESGUÉS, Maire, lève la séance à 22h50.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Claude DESGUES